



ARRETE

RW/ASM/AG/2021/N°

-Interdiction de stationnement et de circulation,
place Saint-Peravi – Foire médiévale de Senlis, 25 et
26 septembre 2021

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° 121 en date du 9 juillet 2020,
reçu en Sous-Préfecture le 9 juillet 2020 portant
délégation de signature à Monsieur Daniel
GUEDRAS,

CONSIDERANT le bon déroulement de la Foire
Médiévale de Senlis, il est nécessaire **d'interdire la
circulation et le stationnement place Saint Peravi,
du vendredi 24 septembre 2021 à 20h jusqu'au
dimanche 26 septembre 2021 à 20h.**

ARRETONS

Article 1 : - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits et considérés comme gênants **place Saint-Peravi, du vendredi 24 septembre 2021 à 20h jusqu'au dimanche 26 septembre 2021 à 20h.**

Article 2 : - Un barriérage interdisant la circulation sera mis en place à l'entrée du périmètre des rues désignées à l'article 1. Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr

Article 6 : - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de SENLIS
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SENLIS

Et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le



Pour le Maire
Et par délégation

Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint délégué cadre de vie,
travaux, voiries, réseau, transport,
accessibilité, énergie et cérémonies
patriotiques.